



**CANIDEA**

LA CONFEDERATION NATIONALE DES ORGANISATIONS  
DE CHIENS DE MEDIATION ET D'AIDE A LA PERSONNE

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017



Ce rapport d'activités a été approuvé par l'Assemblée Générale du jeudi 21 juin 2018.

## Table des matières

I.	Le projet associatif .....	3
I.1	Constitution, dénomination et objet.....	3
I.2	Gouvernance et instance confédérales.....	4
II.	Rapport moral et d'activités de l'année 2017 .....	8
II.1	Rapport moral et d'activités 2017 du Président.....	8
II.2	Le plan de développement .....	10
II.3	Vie confédérale.....	11
II.4	Représentations extérieures.....	15
II.5	Recherche de financements .....	17
II.6	Conclusion.....	17

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [contact@canidea.fr](mailto:contact@canidea.fr)

# I. Le projet associatif

## I.1 Constitution, dénomination et objet

Créée en 2015, CANIDEA est la première et seule organisation à réunir sur le thème des chiens d'aide aux personnes des organisations aux activités diverses, notamment d'assistance, d'alerte et d'accompagnement social. En particulier, la confédération a pour but de :

- Favoriser le développement des chiens d'aide aux personnes ;
- Regrouper et promouvoir les associations, les fondations, fédérations et organisations diverses s'intéressant aux chiens d'aide aux personnes en particulier les associations ou leurs regroupements élevant et éduquant des chiens d'assistance et de médiation, formant les intervenants ;
- Faciliter le dialogue, les échanges de bonnes pratiques entre les organisations concourant aux objets similaires ;
- Représenter auprès des pouvoirs publics et partenaires privés l'actions des membres, défendre leurs intérêts en particulier en terme de réglementation ;
- D'œuvrer à ce que plus de chiens d'aide aux personnes le mieux adaptés aux spécificités des bénéficiaires soient remis dans les meilleures conditions ;
- De valoriser socialement les chiens guides qui doivent être réorientés : les qualités requises pour le guidage et l'assistance et pour certaines activités de médiation n'étant pas les mêmes, des chiens inadaptés à l'une peuvent être d'excellents chiens sur une autre activité lorsqu'il est fait le lien entre leurs qualités et une autre spécialité ;
- De soutenir l'expérimentation de nouvelles formes de d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- Promouvoir la formation la promotion professionnelle et sociale des intervenants, de créer, de participer à la création et à la gestion de toute œuvre ou institution susceptible de faciliter l'installation, l'exercice, l'équipement et la formation du chien d'aide aux personnes ;
- D'accompagner l'évolution réglementaire autour des activités d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- D'informer au niveau national, le public, les institutions, les utilisateurs potentiels ;
- Promouvoir des références et démarches qualité.

## I.2 Gouvernance et instance confédérales

### I.2.1 Calendrier des instances

#### I.2.1.1 Assemblée générale

L'Assemblée Générale s'est tenu à Paris (sauf mention) les :

- 26 janvier 2017
- 29 juin 2017
- 3 novembre 2017 (à Lezoux)

L'Assemblée Générale du 26 janvier 2017 :

- A voté le nouveau nom de la confédération, à savoir CANIDEA ;
- A voté les nouveaux statuts de la confédération ;
- A admis au sein de CANIDEA trois nouveaux membres : l'Association des Chiens du Silence (ACS), Agatée et Lien K-nin.

L'assemblée générale du 3 novembre 2017 a admis les associations ESCAPE (Education et Suivi de Chiens d'Alerte et de Protection pour personnes Epileptiques) et ACADIA (Association de Chiens d'Assistance pour les personnes DIAbétiques) au sein de CANIDEA.

<i>Les membres de l'Assemblée Générale à compter du 26 janvier 2017</i>	
<i>Mandaté par</i>	<i>Nom</i>
FFAC	Paul CHARLES
CESECAH	Dominique GIRARD
FFG	Frédéric GAILLANNE
CMUE	Caroline SCHMITT
CMUPCC	Christian CARNIMOLLA
ACS	Frédéric BIRE
AGATEA	Patrick ADOLF
LIEN KNIN	Sophie GOASGUEN

#### I.2.1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration et à la suite le bureau se sont réunis les :

- 26 janvier 2017 à Paris
- 27 avril 2017 par conférence téléphonique
- 29 juin 2017 à Paris
- 3 novembre 2017 à Lezoux
- Le 14 décembre 2017 par conférence téléphonique

Le CA du 26 janvier a ratifié la charte éthique et déontologique élaborée par le conseil scientifique et technique.

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [contact@canidea.fr](mailto:contact@canidea.fr)

Le CA du 27 avril a approuvé la demande de subvention des CMUE pour un montant de 100 000 euros.

Le CA du 14 décembre a voté la création de commissions :

- Réglementation ;
- Certifications et procédures ;
- Partenariats et développement.

Il a également approuvé la demande de subvention d'ACS pour un montant de 20 000 euros et pour le versement d'un montant de 1 000 euros à l'association ESCAPE. Les deux sommes seront versées en 2018.

Les membres du conseil d'administration		
<i>Organisation d'appartenance</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>
FFAC	Paul CHARLES	Président
CESECAH	Dominique GIRARD	Secrétaire Général
FFG	Frédéric GAILLANNE	Trésorier
CMUE	Caroline SCHMITT	Administratrice
CMUPCC	Christian CARNIMOLLA	Administrateur

### I.2.1.3 Conseil scientifique et technique (CST)

Afin de donner une base scientifique et technique à la documentation qu'elle produira, la confédération a mis en place un conseil scientifique et technique. Pour des principes de gouvernance, les personnalités du CST ne font pas partie du CA de la confédération. Il est constitué de différents experts et d'acteurs de terrain, désigné par le CA pour une période de deux ans renouvelable. En 2017, le CST ne s'est pas réuni pour des raisons pratiques. Ses membres ont été consultés individuellement dans l'élaboration de la documentation suivante : la fiche critère pour la réorientation vers la médiation, la fiche procédure de réorientation et les fiches de liaison pour la réorientation.

### I.2.1.3.1 Membres du CST

Les membres sont répartis en deux collèges, de sorte à garantir une représentation équitable des deux univers qui interviennent auprès du chien pour perfectionner son éducation.

<b>COLLEGE DES EXPERTS SCIENTIFIQUES</b> Personnalités dont les spécialités sont en lien avec les orientations de la confédération	<b>COLLEGE DES ACTEURS DE TERRAIN</b> Personnalités dont les activités les amènent en contact direct avec des chiens d'aide aux personnes ou à les mobiliser ou à les recommander
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ethologie</li><li>- Médecine vétérinaire</li><li>- Autisme</li><li>- Epilepsie</li><li>- Problématiques des personnes âgées</li><li>- Sociologie</li><li>- Anthropologie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elevage canin</li><li>- Education canine</li><li>- Praticien de la médiation animale</li><li>- Représentant d'association</li><li>- Représentant d'organisations de bénéficiaires ou d'établissement</li></ul>

#### COLLEGE DES EXPERTS SCIENTIFIQUES

- Ethologie/Médecine vétérinaire : Manuel MENGOLI
- Neurologie : Hervé VESPIGNANI
- Anthropologie : Véronique SERVAIS
- Psychologie : Jean-Marie SILLOU
- Sociologie : Jérôme MICHALON
- Droit : Caroline BLANCO

#### COLLEGE DES ACTEURS DE TERRAIN

- Praticien de la médiation animale : Florence PERRAUD
- Education canine : Héloïse DESFONTAINES et Muriel JOCHEM
- Représentation d'associations : Sylvie SENGELEN et Chantal ROUBAUD
- Représentant d'organismes en lien avec les bénéficiaires : Alexandre CATHELIN

### I.2.1.3.2 Charte déontologique et éthique

La charte déontologique et éthique des membres de la confédération nationale des organisations de chiens de médiation est le fruit du travail de son Conseil Scientifique et Technique, constitué d'experts et de spécialistes pluridisciplinaires. La charte a été validée par le Conseil d'Administration de la Confédération le 26 Janvier 2017. Toutes les organisations membres de la Confédération, ainsi que leurs filiales, antennes ou autres organismes, tout comme la Confédération elle-même s'engagent et s'obligent à respecter les règles déontologiques et éthiques énoncées ci-après. La charte est conçue pour être un document de référence quant à ses principes de bonne conduite dans la pratique de l'assistance, du guidage et de la médiation canines. Ses règles ont pour objectif de garantir le bien-être des différents participants à l'assistance, du guidage et de la médiation canines qu'ils soient humains ou animaux. Elle a été officiellement signée par les présidents des associations membres à l'occasion des Canidéennes qui se sont tenus à Lezoux le 03 novembre 2017.

## II. Rapport moral et d'activités de l'année 2017

### II.1 Rapport moral et d'activités 2017 du Président

2017 aura été une année particulièrement dense pour notre confédération !

Tout d'abord, CANIDEA s'est agrandie pour réunir au total dix membres. Les nouveaux venus sont :

- L'Association des Chiens du Silence qui remet des chiens d'assistance à des personnes sourdes et malentendantes,
- ACADIA qui remettra au printemps 2018 des chiens d'assistance à des enfants diabétiques ;
- AGATEA qui pratique et forme à la médiation par l'animal ;
- Lien K-nin qui intervient dans des établissements sociaux et médico-sociaux avec des chiens de médiation ;
- ESCAPE, créée avec le soutien de CANIDEA, qui a pour projet d'éduquer et d'étudier des chiens d'assistance pour personnes épileptiques.

Toutes ces associations adhèrent à la charte éthique et déontologique de CANIDEA et vont contribuer à développer le mouvement des chiens d'aide aux personnes. Grâce à leurs efforts, des enfants et des adultes handicapés ou malades sont aidés quotidiennement par des chiens extraordinaires et des dizaines d'établissements et de familles accueillent aujourd'hui des chiens aux qualités relationnelles exceptionnelles, soulageant ainsi des bénéficiaires vulnérables. CANIDEA coordonne toutes ces associations et les aide à se développer.

Ainsi, en 2017, CANIDEA a continué de soutenir les expérimentations des associations adhérentes en apportant son appui à la fois humain à ses membres mais également financier pour les Chiens Médiateurs et d'utilité de l'Est qui exerce à Woippy depuis 2015.

Par ailleurs, CANIDEA représente la France au sein du « Comité Européen de Normalisation » qui a lancé un processus de normalisation sur les chiens d'assistance. Il s'agit de mettre en place une norme européenne sur les chiens d'assistance. La confédération y défend les intérêts français qui sont d'établir les standards les plus élevés pour garantir la qualité des compétences des chiens. Elle a également mis en place des collaborations avec d'autres pays pour partager les bonnes pratiques et les transférer vers les éducateurs français.

Enfin, les premières « Canidéennes » ont eu lieu à Lezoux les 3 et 4 novembre 2017. Elles ont réuni une trentaine des personnes issues des dix associations membres de CANIDEA. Administrateurs, salariés et bénévoles se sont donnés rendez-vous afin de travailler ensemble sur les principaux chantiers qui occuperont les membres de la confédération pour les deux années à venir. Le choix du centre d'élevage du CESECAH pour cette première

rencontre n'est pas anodin puisque c'est à Lezoux que naissent les futurs chiens guides et chiens d'assistance et, signe de bon augure, douze chiots sont nés dans la nuit, quelques heures avant l'arrivée des participants ! Les deux jours qui ont suivi ont été riches et denses. On retiendra en particulier la volonté de continuer le travail lancé en créant des commissions par thèmes : réglementation ; certifications et procédures ; partenariats et développement.

La confédération est clairement lancée dans une dynamique constructive pour ses membres et bénéfique à l'ensemble du mouvement des chiens d'aide aux personnes. Les chantiers ouverts en 2017 correspondent à des temps de formalisation des activités qui sont certainement chronophages mais n'en sont pas moins indispensables pour l'avenir. Les problèmes rencontrés aujourd'hui le seront encore demain s'ils ne sont pas traités.

Grâce à l'implication des membres de CANIDEA dans les différentes commissions, 2018 posera les bases de nos futurs outils de travail : proposition de changement dans la réglementation actuelle des chiens d'assistance et ouverture d'un débat sur la réglementation du chien de médiation, élaboration des référentiels de spécialité de chiens, expérimentation sur la formation des éducateurs de chiens d'assistance... Tout ceci en parallèle de travaux européens auxquels participe activement CANIDEA.

Le travail à accomplir est important et c'est avec confiance que nous sommes en train d'écrire le futur de notre mouvement.

Paul Charles,  
Président

## II.2 Le plan de développement

En doublant de taille en 2017, la confédération a connu une rapide évolution qui pourrait être déstabilisante si elle n'est pas maîtrisée : la vigilance quant à l'ouverture à de nouveaux membres est cruciale pour éviter d'éventuelles tensions entre associations. Premier évènement rassemblant salariés, bénévoles et administrateurs de l'ensemble du réseau, les canidéennes ont permis d'entamer une coordination des membres sur leurs priorités et leurs besoins et la façon dont CANIDEA pourrait y répondre. Au regard du plan de développement validé par le CA de CANIDEA en octobre 2016, la confédération est entrée en phase 5 sans avoir produit de documentation de référence qui harmonise les pratiques et distingue les membres de la confédération de celles et ceux qui n'en font pas partie.

	Phase 4	Phase 5
Les adhérents	<p>Etude des nouvelles candidatures</p> <p>Renouvellement des statuts</p>	<p>Stabilisation du nombre d'adhérents</p> <p>Eventuellement renouvellement des statuts</p>
La définition de cadres protocolaires et réglementaires	<p>Collecte des données des tests</p> <p>Amélioration des protocoles</p> <p>Etablissement de standards</p>	<p>Stabilisation des protocoles</p> <p>Valorisation des standards</p> <p>Elaboration de recommandations à l'échelle nationale notamment par la contribution à la réglementation</p>
La stratégie partenariale	<p>Lancement médiatique</p> <p>Premières prises de positions officielles</p> <p>Participations passives et actives à des évènements nationaux et internationaux</p> <p>Prise de contact avec des partenaires étrangers</p>	<p>Elaboration de prises de positions communes avec des partenaires nationaux</p> <p>Premiers évènements organisés par la confédération</p>
La logistique		<p>Lancement d'un intranet permettant aux adhérents d'accéder à l'ensemble des documents de travail</p>

Les enjeux pour l'année à venir sont donc les suivants :

- La stabilisation du nombre d'adhérents avec une coopération accrue des membres entre eux, créant ainsi une spécificité du réseau CANIDEA ;
- La formalisation des activités par l'élaboration de protocoles et de référentiels dans la perspective d'une reconnaissance de la qualité du travail accompli ;
- La mise en place de commissions permettant de dynamiser la confédération ;
- Les prises de position officielles et l'accueil fait par le secteur sur ces prises de position ;
- L'obtention de subventions pour assurer son développement.

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [contact@canidea.fr](mailto:contact@canidea.fr)

## II.3 Vie confédérale

En 2017, la confédération a doublé de taille, accueillant 5 nouveaux adhérents et participant à la création d'une nouvelle école de chiens d'assistance sous la forme de l'association ESCAPE. Les nouveaux membres sont :

- ACS (chiens du silence) ;
- AGATEA ;
- Lien K-Nin ;
- ACADIA ;
- ESCAPE.

Plusieurs réunions ont permis un rapprochement avec l'association Handi'chiens avec laquelle ont été envisagé des chantiers communs sur la médiation et la réorientation. La possibilité d'une adhésion d'Handi'chiens à la confédération a été discutée.

Le principal enjeu de cette année aura été de créer des liens entre ses différents membres de sorte à favoriser leur collaboration.

### II.3.1 Accompagnement des associations

Dans le cadre de l'accompagnement des associations et la coordination du réseau, la chargée de mission s'est déplacée auprès des membres de la confédération.

CMUE	9 mai 2017 18 et 19 décembre 2017
ACS	30 mai 2017
AGATEA	6 juin 2017
LIEN KNIN	20 juin 2017

### II.3.2 Implication dans la création de nouvelles organisations

CANIDEA est un des membres fondateurs de l'association ESCAPE (Education et Suivi des Chiens d'Alerte et de Protection pour personnes Epileptiques) déclarée en préfecture le 25 septembre 2017. L'association a pour but de :

- D'élever, d'éduquer, de remettre gratuitement et d'effectuer le suivi des chiens d'alerte à des personnes épileptiques sur tout le territoire français ;
- De former à la spécialisation « chiens d'alerte pour personnes épileptiques » des éducateurs canins ;
- De promouvoir auprès des bénéficiaires potentiels, des professionnels de santé, des pouvoirs publics et du grand public les chiens d'alerte pour personnes épileptiques ;
- De créer et entretenir des partenariats nationaux et internationaux en particulier à l'échelle européenne pour l'échange de bonnes pratiques et la recherche sur les chiens d'alerte pour personnes épileptiques.

CANIDEA a deux représentants au sein du CA : Dominique Girard, secrétaire général de CANIDEA est trésorier et Yasmine Debarge, chargée de mission de CANIDEA est secrétaire générale.

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [contact@canidea.fr](mailto:contact@canidea.fr)

### II.3.3 Réorientation des chiens

L'une des missions de CANIDEA est de valoriser socialement les chiens guides qui doivent être réorientés : les qualités requises pour le guidage et l'assistance et pour certaines activités de médiation n'étant pas les mêmes, des chiens inadaptés à l'une peuvent être d'excellents chiens sur une autre activité lorsqu'il est fait le lien entre leurs qualités et une autre spécialité. A travers la coordination mise en œuvre entre les membres de la confédération, des chiens issus des écoles de chiens guides d'aveugles ont reçu l'éducation nécessaire pour devenir chiens d'assistance ou chiens de médiation.

Membre de CANIDEA	Nombre de chiens	Origine des chiens
CMUE	12	Ecole de chiens guides de l'Est : 9 Alienor : 1 Ecole de chiens guides de Paris : 1 Ecole de chiens de Grand Sud Ouest : 1
CMUPCC	2	Ecole de chiens guides PACA
ACS	2	Ecole de chiens guides Grand Sud Ouest

### II.3.4 Les Canidéennes 2017

L'ensemble des membres de CANIDEA (associations et membres du CST) se sont réunis les 3 et 4 novembre à Lezoux dans les locaux du centre d'élevage du CESECAH. Cet évènement, appelé *canidéennes* avait quatre objectifs:

- faire connaissance avec les autres membres de la confédération ;
- discuter des enjeux de l'unité de CANIDEA ;
- définir les chantiers prioritaires et leurs pistes de travail ;
- identifier les éléments de l'identité de CANIDEA.

Trente personnes ont participé à l'évènement. Le vendredi matin a été consacré à un tour de table des membres pendant lequel chaque association s'est présentée. L'atelier « différences et points communs de la confédération » suivi d'une plénière sur le même thème ont eu lieu le vendredi après-midi. Le samedi matin a été divisé en deux temps. Les participants ont d'abord été répartis en ateliers par chantier prioritaire : réglementation ; critères, procédures et référentiels ; financement des activités ; ouverture vers de nouveaux membres et partenariats. Ce premier temps a été suivi d'un plénier de restitution des ateliers et d'un débat. Le plénier de clôture a eu lieu le samedi midi.

Cet évènement a permis aux différents membres de partager leurs expériences, d'identifier leurs différences et leurs points communs. Des pistes de travail ont été dégagées avec une feuille de route d'ici à 2019.

Celle-ci se cale sur la loi sur l'accessibilité qui prévoit un bilan réglementaire pour 2019. Il sera alors possible de solliciter un rendez-vous au cours duquel pourront être présentées des propositions précises dont les justifications seront faciles à mettre en œuvre. Ces propositions se baseront sur les référentiels des spécialités des chiens qui devront donc être mis à plat d'ici là. Outre le travail sur les

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [contact@canidea.fr](mailto:contact@canidea.fr)

définitions des personnes accompagnées et des chiens, la formation des éducateurs est apparue comme un deuxième chantier. Si celle des éducateurs de chiens guides d'aveugles est aboutie, ce n'est pas le cas de celles des éducateurs des autres chiens d'assistance.

L'état législatif réglementaire actuel force à constater des lacunes de définitions, de justifications mais aussi de visibilité. Il pâtit de l'immense inculture du handicap en France qui ne pourra être modifié qu'avec un travail de communication sur le handicap et sur le rôle du chien dans l'aide aux personnes. Les participants des canidéennes considèrent que CANIDEA doit adopter ce rôle de communication dans le respect des définitions arrêtées par les membres de la confédération.



Participants des canidéennes 2017 Photo de Martine Desplat

### II.3.5 Réflexion sur la formation

Les éducateurs canins engagent leur responsabilité tout au long de la vie des chiens qu'ils ont formés (éducation, remise auprès de bénéficiaires ou en établissement, suivi, retraite). Ils veillent à la sécurité des bénéficiaires, la qualité du travail accompli par les chiens ainsi qu'à leur bien-être. De la même manière, les associations dans lesquelles les éducateurs évoluent contribuent à la sécurité de ces objectifs grâce à l'encadrement des activités. Parce qu'ils doivent suivre les progrès scientifiques ainsi que les évolutions législatives et réglementaires de manière permanente, il est indispensable que les éducateurs canins soient dotés d'une solide formation initiale constamment mise à jour par la formation continue pour être en accord avec leurs missions. A ce jour, seul le titre d'éducateur canin chien-guide est reconnu par l'état pour l'éducation de chien d'aide à la personne. Cela pose des problèmes de recrutement aux associations qui éduquent des chiens autres que chiens-guides : elles peinent à trouver des éducateurs dont les compétences correspondent à leurs besoins.

C'est pourquoi, conformément à ses missions, CANIDEA travaille en collaboration avec ses membres et l'AFH2A (association assurant la formation des éducateurs de chiens guides) à la formation initiale et continue. L'objectif est de mettre en œuvre la formation d'autres spécialités que chiens guides pour que puissent se développer les remises de ces autres spécialités. La formation éducateur chien-guide comporte des éléments qui sont indépendants des spécificités du guidage de personnes déficientes visuelles. Ces éléments pourraient faire office de tronc commun. Un document martyr de tronc commun à la formation est à l'étude.

Publication au J.O. du 8 août 2015

Siège social : **CANIDEA c/o F.F.A.C., 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS, Tél. : 01 44 64 80 28**

Mél : [contact@canidea.fr](mailto:contact@canidea.fr)

### II.3.6 Coordination des membres et des partenaires sur la réorientation

Un des objectifs de CANIDEA est de permettre que les chiens guides actuellement réformés puissent être réorientés quand cela est possible.

L'objectif du processus d'orientation des chiens est qu'à termes les chiens soient orientés le plus tôt possible. Néanmoins, il est indispensable que l'ensemble des éducateurs du réseau de CANIDEA maîtrisent les critères de sélection des chiens en fonction de la spécialité vers laquelle le chien est orienté. C'est pourquoi une fiche critère pour la réorientation des chiens vers la médiation a été soumise aux participants des canidéennes.

Si les chiens doivent circuler à l'échelle nationale avec plusieurs organisations comme potentielles interlocutrices, il est indispensable de mettre en place des outils pour faciliter la communication et ainsi garantir la circulation d'informations indispensables aux différents acteurs. C'est l'objectif de la fiche de procédure et des fiches de liaison soumises aux participants des canidéennes.

L'ensemble de ces documents seront étudiés par la commission certifications et procédures.

Une visite au Centre Paul Corteville le 05 septembre 2017 a permis de constater l'intérêt de collaborations plus directes avec les écoles. Celle-ci pourra se mettre en place par l'intermédiaire de la FFAC afin de peaufiner la procédure de réorientation et de la mettre en place dans l'année 2018.

## II.4 Représentations extérieures

### II.4.1 Au niveau national

- **Congrès national du mouvement chien-guide 14-15-16 juin 2017**

CANIDEA a participé au congrès national du mouvement chien-guide à Limoges les 14 -15 - 16 Juin. La chargée de mission a été impliquée dans l'organisation du congrès, en particulier pour l'organisation et/ou l'animation de trois ateliers :

- « Comment optimiser l'éducation pour éviter la réorientation ? » ;
- « La mise en œuvre d'un projet associatif » ;
- « Pourquoi faire dialoguer les organisations de chiens guides/d'assistance et de chiens de médiation ? ».

Le premier atelier a été l'occasion de faire un état des lieux des problématiques de réforme dans le mouvement chien-guide et surtout des solutions qui existent dans d'autres pays, confirmant au sein de l'audience le souhait de mettre en œuvre de tels programmes en France. C'est en ce sens qu'a été conçu le dernier atelier qui aura permis de présenter CANIDEA, deux de ses membres (ACS et CMUE) et un membre du Conseil Scientifique et Technique (Manuel Mengoli).

La participation au congrès de la FFAC a donné une visibilité à CANIDEA et ses membres auprès des acteurs du mouvement chiens guides, en particulier pour faciliter la réorientation des chiens. Dès après le congrès, des contacts ont été établis pour de futures collaborations.

- **Cérémonie de remises de chiens Handi'chiens 21 octobre 2017**

Dans le cadre du rapprochement avec l'association Handi'chiens qui remet des chiens d'assistance, d'éveil et de médiation, celle-ci a invité CANIDEA à être présente lors de la cérémonie de remises qui se tenait dans les salons de l'hôtel de ville de Paris. La chargée de mission a donc représenté CANIDEA à cette occasion.

- **Remise des trophées Pet Friendly à la française 22 octobre 2017**

Les trophées Pet Friendly à la française ont pour objectif de récompenser les acteurs qui favorisent la présence animale au quotidien. Trois catégories d'établissements ou d'initiatives sont récompensées :

- hébergement ou initiative touristique ;
- maison de retraite ou résidence senior avec des ateliers de médiation animale ;
- une entreprise acceptant l'animal de ses collaborateurs.

Christine His, organisatrice des trophées, a invité CANIDEA à assister à la remise des trophées qui ont eu lieu pendant le salon Animal Expo. Cela a été l'occasion de rencontrer des acteurs du secteur canin et d'envisager des pistes de travail commun avec « L'Arche des Associations » dont Christine His est secrétaire générale.

- **Licorne et Phénix 11 et 12 novembre 2017**

Licorne et Phénix a pour mission de favoriser les échanges, l'information, la formation et les rencontres entre les acteurs impliqués dans les actions de médiation animale. Cette association est un espace de rencontres pour les personnes intéressées par les Activités Associant l'Animal (AAA) et la médiation par l'animal. Afin de favoriser les relations entre l'association et la confédération, et étant donné que Licorne & Phénix n'admet que des personnes physiques et non les personnes morales, la chargée de mission est devenue adhérente de l'association et a participé aux automnales organisée par Licorne et Phénix les 11 et 12 novembre 2017. Le thème était « quand les émotions s'en mêlent ». L'évènement qui réunissait 130 personnes a suscité de nombreuses rencontres informelles qui ont permis de présenter les missions de CANIDEA et les activités de ses membres.

#### **II.4.2 Au niveau international**

- **Symposium Assistance Dogs Europe / Animal Assisted Intervention International**

CANIDEA a participé au symposium d'Assistance Dogs Europe / Animal Assisted Intervention International les 17-18-19 Mai à Vienne, Autriche. Cette présence au symposium a permis d'établir des contacts internationaux utiles pour l'échange des bonnes pratiques. Elle a également été l'occasion de collecter les standards que l'AAII souhaite mettre en place pour la labellisation des centres d'éducation de chiens de médiation et de pratique de la médiation par le chien.

- **Comité européen de normalisation**

Impliquée dans le comité national de normalisation des chiens guides et des chiens d'assistance, CANIDEA a représenté la France à l'occasion du comité technique européen « assistance dogs, users, instructors standards » le 16 mai à Vienne en Autriche. A cette occasion, un groupe de travail « terminologie » (Working Group 1 Terminology) a été créé afin de revenir sur les éléments de langage du CEN sur les chiens d'assistance. Un document martyr a été élaboré puis discuté lors d'une réunion à Zagreb les 07 et 08 décembre 2017.

#### **II.4.3 Rencontres pour d'éventuels partenariats**

La chargée de mission a rencontré des organisations dont les travaux pourraient éventuellement intéresser les membres de la confédération. Si la rencontre n'a pas donné systématiquement suite, elle a permis de se faire connaître et de mieux connaître le monde du chien en France.

- Nathalie Simon, Conduite accompagnée du chien – 9 juin ;
- Claude Béata, Jagger et Lewis – 05 septembre ;
- Christine His, l'arche des associations – 16 novembre ;
- Nathalie Marlois, Présidente de Zoopsy – 20 décembre.

## II.5 Recherche de financements

CANIDEA a reçu un don de la Société Générale d'un montant de 2 000 euros.

Elle a également reçu des dons de particuliers pour un montant total de 150 euros.

La chargée de mission a prospecté auprès de 73 entreprises sans obtenir de réponses positives.

Elle a déposé de demandes de subvention en obtenant des réponses négatives auprès des seize fondations suivantes :

Adrea	Michelin	PSA Peugeot Citroën	Crédit Agricole
TC Klésia	Crédit Coopératif	Solidarité Service	LCL
Boulangier	Brageac	Notre Dame	MACIF
Fondation solidarité Société générale	Fondation Bettencourt Schueller	Cognac-Jay	Dominique et Tom Alberici

## II.6 Conclusion

La situation économique est bonne. La contribution de la FFAC couvre une partie du budget de la confédération. Certains projets (une partie des subventions aux projets associatifs) dépendent de subventions et autres partenariats